

■ **Darier, Hentsch & Cie**, à Genève, société en commandite, Exploitation d'une banque. (FOSC du 20.02.2002, p. 6). Procuration collective à deux a été conférée à Angeloz Olivier, de Corminboeuf, à Trélex, Barakat Adel, de et à Genève, Brunetti François, de et à Genève, Chenaux Patrick, de Carouge (GE), à Vandoeuvres, Crottaz Roland, de Thônex, à Chêne-Bourg, Fournier Patrick, de Nendaz, à Vevey, Frenz-Kuttler Silke, d'Allemagne, à Genève, Lacher Patrick, d'Ermatingen, à Genève, Ochsner Eric, de Kyburg, à Vernier, Palais Armand, d'Attalens, à Onex, Rossello Mario, de Zurich, à Genève, Rosset Philippe, de Bougy-Villars, à Presinge, Streit Bruno, de Genève, à Plan-les-Ouates, Stucky Michael, de et à Zurich, Thierrin Pierre-Alain, de Cheiry, à Founex, Vuadens Pierre, de Blonay, à Genolier, Zimmerli Jacques, de Männedorf, à Genève, Zurcher Philippe, de Neuchâtel, à Veyrier.

Journal no 2759 du 11.03.2002
(00386044 / CH-660.0.366.991-1)